



Coordination Syndicale Départementale des syndicats CGT des services publics de l'Allier

CENTRE DE GESTION DE L'ALLIER
4 rue Marie Laurencin – 03400 YZEURE
csd03.cgt.territoires@orange.fr

Fait à Yzeure, le 10 avril 2024

Monsieur le Président du SIVOM Région Minière,

Le 08 avril 2024, un agent du SIVOM a été lâchement agressé physiquement dans l'exercice de ses fonctions par un usager. La CGT dénonce fermement ces faits et tient à exprimer toute sa solidarité avec le personnel. D'ailleurs, nous incitons tout agent victime de telle agression de déposer systématiquement plainte auprès de la gendarmerie et d'engager une action en justice contre les contrevenants.

Depuis la forte augmentation des tarifs Eau potable et Assainissement collectif en 2024 sur votre secteur, nous constatons qu'il y a une augmentation des agressions verbales à l'encontre des employés du SIVOM. Les conséquences des décisions des élus exposent les agents au quotidien car ils sont tenus responsables de ces augmentations. Vous avez pu déposer plainte dans le cadre de la protection fonctionnelle mais cela ne suffit pas.

Cette agression nous interpelle sur la prise en compte de la sécurité au quotidien des agents de votre collectivité les plus exposés aux risques d'agression. Afin de garantir leur sécurité, nous vous demandons d'apporter votre soutien franc et massif aux agents et de prendre des mesures de protection du personnel immédiatement. Ainsi, il vous appartient de prendre des réponses concrètes afin que les agents ne puissent plus intervenir seul sur le terrain. Nous vous demandons de mettre en place une procédure d'alerte simple afin de permettre aux agents de saisir l'encadrement et le cas échéant les forces de l'ordre. Nous sollicitons également une enquête F3SCT, c'est pour cela que nous transmettons ce courrier au Président du Centre de Gestion également président de la F3SCT du Centre de gestion afin qu'il puisse se saisir de cette situation. Nous exigeons que les abonnés puissent être informés de l'article 433-5 du code pénal sur les conséquences en cas d'agression et de violence sur une personne chargée d'une mission de service public

Nul doute que si la CGT n'obtient pas des engagements forts en termes de moyens dédiés à la sûreté et aux conditions de travail, les agents seront en droit par solidarité de cesser le travail. Nous vous prions de bien vouloir agréer, Monsieur le Président l'expression de nos considérations distinguées

Sylvain RIBIER

Coordinateur CSD CGT 03

Yann DESCHERY

Secrétaire CGT SIVOM région Minière